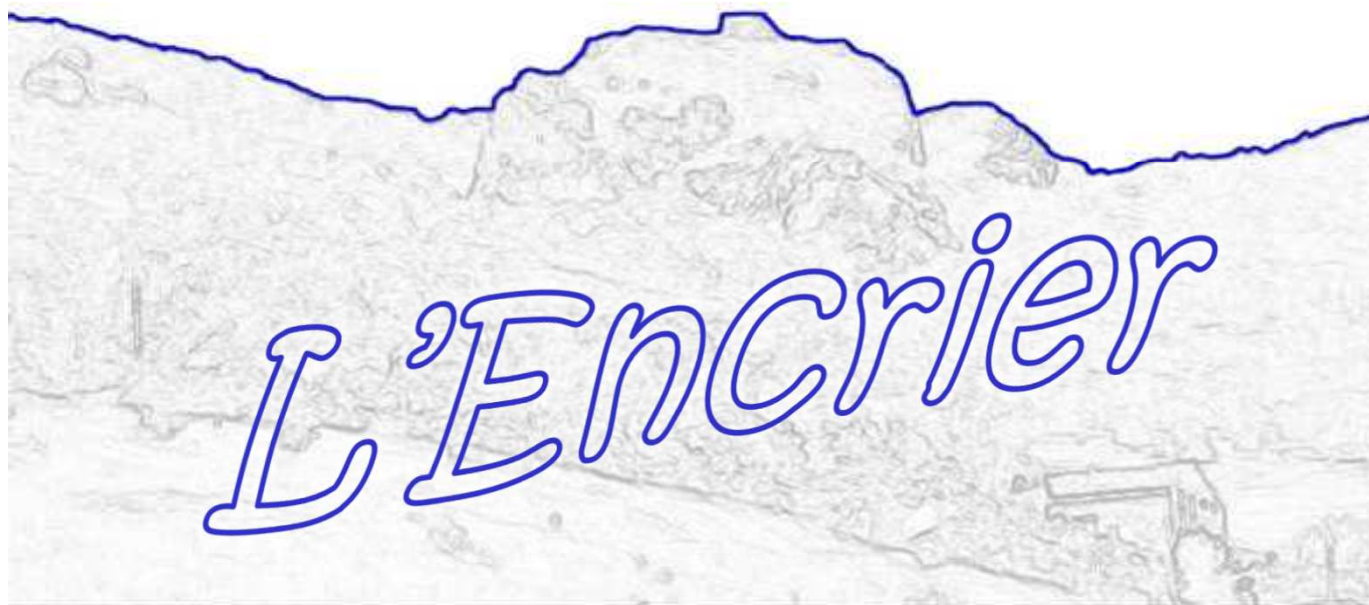




Sommaire

Vie Municipale

Page 1

Réseau et Communication

Page 2

Urbanisme et Bâtiments

Page 3 à 6

Pages scolaires

Page 7 à 9

Au quotidien

Page 10 à 12

Action sociale

Page 13

Point info

Page 14

Mot du Maire

Bien que des informations soient disponibles sur le site internet de la commune ou par l'application Panneau Pocket que chacun peut télécharger très simplement sur son téléphone, l'absence d'édition de l'Encrier faisait défaut à en croire les nombreuses remarques formulées en mairie ou auprès des élus. Aussi, malgré le traumatisme de début janvier au sein de l'équipe municipale, celle-ci a souhaité se remobiliser pour une nouvelle édition en cette fin d'été.

Après cette période estivale caniculaire, la rentrée scolaire semble vouloir se dérouler comme les années précédentes avec un corps enseignant inchangé et des services maintenus voire améliorés, telle l'organisation des différents sites de restauration scolaire ou de garderie périscolaire. Il en va ainsi depuis de longues années, respectant ainsi la priorité affichée en direction de nos enfants. La rentrée marque aussi le début d'une nouvelle saison d'activités bien organisées par les différentes associations du territoire. Ce travail représente un bel investissement, le plus souvent porté par des personnes bénévoles, au service ou au profit de chacun d'entre nous.

Certes, la conjoncture actuelle ne favorise pas les dépenses, mais la gestion rigoureuse des finances communales permet cette capacité pour conserver ces services. Idem en matière d'investissement et notamment pour la voirie communale, où plus de 120 000 euros ont été affectés en 2024, et un engagement à hauteur de 95 000 euros pour 2025.

L'aménagement de la Place de la Fontaine est assurément le dossier qui dure. Malgré la difficulté à boucler le plan de financement, l'optimisme est de rigueur non pas pour effectuer les travaux avant la fin 2025, mais pour un commencement tout début 2026 comme les dernières démarches auprès des financeurs semblent l'indiquer.

Commencés en 2003, alors qu'aucun réseau collectif de collecte n'existait sur la commune, les derniers travaux de collecte d'assainissement seront effectués avant la fin de ce mandat au quartier de Brette, soldant ainsi le programme de travaux prévus dans le schéma directeur d'assainissement de la commune. De belles réalisations grâce à l'aide du SMPAS et de la solidarité des communes membres du syndicat pour la sauvegarde de notre environnement !!

Enfin et pour en terminer, la veille en matière d'actions sociales a encore été assurée en cette période où l'aide et les conseils étaient de mise auprès des personnes fragiles.

Bonne lecture et bonne rentrée.

Gilles Magnon - Maire

La Vie Municipale

Raymond nous a quitté...

Très tôt, en ce 1^{er} dimanche de Janvier, c'est avec stupeur que nous apprenions la triste nouvelle, très vite répandue bien au-delà de notre commune d'ailleurs : Raymond nous a quitté.

Certes, depuis cette stupide chute, tu étais hospitalisé, mais chacun attendait ton retour, guettant au jour le jour les nouvelles. Joint par téléphone quelques jours après ce maudit accident, tu me disais être fatigué mais cela ne semblait être pour toi, qu'une péripétie supplémentaire. Comment pouvait-il en être autrement, toi, ce gars de Piégros à la stature imposante et alerte, au dynamisme et au caractère gentil et avenant ?

Hélas !!

C'est en 1995, à la demande de René Bergier, que nous nous sommes retrouvés tous les deux, nouveaux élus, au tour de la table du conseil municipal. Moi, le petit jeune, qui n'avait d'yeux, et d'oreilles que pour ces élus clastrois issus du pays et bien rôdés à la vie communale, connaissant tous les recoins et tous les habitants de notre commune. Raymond, tu en faisais partie.

Et puis, au fil des années, nous ne nous sommes jamais quittés : 2001, 2008, 2014, 2020, devenant ainsi pour moi bien plus qu'un ami, un confident.

Durant toutes ces années et sans faille, tu étais toujours là, m'accompagnant, me soutenant, me défendant parfois, dans la conduite des affaires communales. Défendant avec envie l'intérêt général, tu avais aussi accepté avec plaisir de prendre de plus grandes responsabilités en qualité d'adjoint, notamment dans le domaine de la voirie. Qui de mieux pouvait le faire ? Tu connaissais la commune comme nul autre. Aucune route, aucun chemin, aucun sentier ne t'était inconnu. Aucun habitant ne t'était étranger. Certes, avec ton caractère calme, posé, mais entier, il fallait parfois « discuter », mais ton pragmatisme, ta gentillesse et ta façon d'appréhender les problèmes avaient très souvent gain de cause.

Ta présence régulière aux réunions, que tu ponctuais toujours à ton arrivée par un « Et alors !! » restent aussi un trait qui te caractérisait.

Comme si pendant ces dernières années, profitant de ta retraite, tu risquais de t'ennuyer, tu as accepté aussi d'être le délégué de notre commune au sein des deux syndicats des eaux. Là aussi, tu as été l'homme fidèle et de confiance.

Voilà quelques qualités que j'appréciais chez toi, et qui m'aidaient vraiment, avec ce côté disponible et serviable, ou à n'importe quelle heure du jour, et presque de la nuit, tu répondais présent, toujours prêt à aider.

En réunion, toujours modéré dans tes propos, tu ne t'exprimais vraiment que lorsque l'enjeu était important. Tu t'excusais presque, mais tes interventions étaient toujours empreintes de pertinence, de clairvoyance et d'honnêteté. C'est grâce à cela qu'elles étaient appréciées.

En fait, tout cela était naturel chez toi, parce que tu aimais les gens, ton village, ta commune.

Merci Raymond. Au revoir mon ami.

Gilles MAGNON



Réseau et Communication

La fibre optique dans tous les foyers

Depuis 2023, notre commune bénéficie de la desserte en fibre optique, réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Ardèche Drôme Numérique (ADN), et avec une participation de notre communauté des communes à hauteur d'environ 3 Millions d'euros. A ce jour, plusieurs abonnés ont déjà souscrit à cette possibilité améliorant grandement leur capacité de communication. A noter que notre commune a été parmi les premières où la fibre a été installée, sans dépasser toutefois l'engagement des 97 % d'abonnés raccordés.

Cependant, et très dernièrement, Didier Claude BLANC, Conseiller Régional Auvergne-Rhône-Alpes et Président du syndicat ADN a eu le plaisir d'annoncer l'aboutissement des démarches engagées auprès de leurs partenaires, permettant de tendre vers 100 % du territoire desservi, sans solliciter des financements supplémentaires de la part des collectivités.

Pour Didier Claude BLANC, « L'objectif qui nous a été assigné dans le cadre du Schéma départemental d'aménagement numérique du territoire, c'est 97% de couverture fibre au 31 décembre 2025. 97% c'est bien mais chez ADN, nous avons voulu aller plus loin. Pourquoi ? Parce que les 3% correspondent à des territoires hyper-ruraux. Et pour nous, l'important c'est que tout le monde bénéficie du même service. L'équité du service public, c'est ça, bénéficier du très haut débit avec la même technologie qui est la fibre optique ».

Côté pratique, pour votre raccordement, vous pouvez contacter un des opérateurs présents sur le marché afin de souscrire un abonnement fibre. Cela déclenchera le raccordement de votre maison, et l'opérateur organisera l'intervention du technicien. Il est à noter que grâce au montage financier mis en place par les collectivités, le raccordement ne vous est pas facturé.

Suppression des lignes cuivre de télécommunication

(Réseaux Orange)

Fermeture progressive du réseau cuivre : 2026 - 2028

La Fibre, étant installée sur le territoire, le réseau de télécommunication va utiliser ce nouveau réseau déployé par ADN, technique plus moderne, plus performante et plus économe en termes d'énergie consommée.

Pour ces raisons, Orange, qui est le propriétaire de l'infrastructure du réseau cuivre, a donc décidé de sa fermeture et de sa dépose. La fermeture du réseau cuivre concerne à la fois le réseau ADSL (internet) et le RTC (la téléphonie fixe) qui fonctionnent le plus souvent avec la prise en T. La fermeture du réseau cuivre ne signifie pas la fin des services de téléphonie fixe et internet. Bien au contraire ! L'accès à l'internet et au téléphone sera désormais principalement assuré par la fibre optique.

Le réseau "cuivre" ne sera donc progressivement plus utilisé d'ici à 2026 – 2028.

Ainsi, tous les clients qui disposent d'une offre fonctionnant sur le réseau cuivre (internet ADSL, VDSL, téléphone et usages spéciaux via le réseau historique RTC) sont concernés, qu'il s'agisse de particuliers, de professionnels, d'entreprises ou d'administrations.

Un administré n'utilisant que son téléphone fixe devra-t-il obligatoirement opter pour un forfait Internet ?

Non, il existe aujourd'hui des offres se limitant à un service de téléphonie basique. Toutefois, le choix de proposer une telle offre ou non appartient à chaque **opérateur commercial**. La seule différence par rapport à la situation actuelle est que les communications passeront par la fibre optique avec une Box, et non par le fil de cuivre.

Urbanisme et Bâtiments

Aménagement de la Place de la Fontaine et du Centre bourg

Aménagement de la place de la fontaine et du centre bourg : un financement sur le point d'être bouclé, des travaux à venir

Au printemps 2022, la mairie a lancé le projet du réaménagement de la place par l'élaboration d'un cahier des charges recueillant les souhaits de la commune. Ce travail dirigé par le cabinet CATALPA s'est construit dans une démarche de rédaction participative réunissant à la fois 25 habitants tirés au sort lors d'une réunion publique, des représentants nommés par les associations ainsi que des élus municipaux. Plusieurs habitants ont également transmis par écrit leur contribution pour aboutir à un document « programme » approuvé par le conseil municipal.

En parallèle, des diagnostics sur la santé des arbres de la place sont commandés. L'un est effectué par le cabinet Forest Ingénierie, l'autre par l'Office National des Forêts (ONF). Les 2 concluent sur une mauvaise santé de la plupart des arbres, certains dangereux, risquant de s'effondrer. Ils doivent être abattus.

Le document finalisé identifie les besoins de la commune et sert de support à un appel d'offres pour choisir l'équipe en charge de dessiner la place. A l'automne 2022, c'est le cabinet SMALL Paysage, installé à Eurre et accompagné du bureau d'étude STADIA qui sont choisis pour lancer les études.

Enfin, après un long travail, les études préliminaires sont terminées en avril 2023. Elles sont présentées en réunion publique et reçoivent les observations du groupe de travail en charge de l'élaboration du cahier des charges. Celles-ci sont prises en compte et l'avant-projet détaillé est abouti en octobre suivant.

Les principaux éléments du projet en réponse au cahier des charges

Libérer l'espace de la place

Le projet du maître d'œuvre prévoit de reculer le mur longeant la place de plus de 6 mètres sur la parcelle devant l'ancien moulinage. Le stationnement automobile de la place sera déplacé au niveau des parkings de l'école. Le petit bâtiment nommé « écurie du cheval », situé Rue du Solaure et jouxtant l'Impasse du Moulin, sera démoli et transformé en espace paysager.



Vue sur la rue du Solaure aménagé - Étude en cours

Promouvoir un lieu de fraîcheur et de convivialité

Les arbres malades seront remplacés par des essences adaptées aux fortes chaleurs, et le bassin sera rénové. Equipée d'une pergola végétalisée, la terrasse devant le bar sera agrandie, et la Rue du Solaure, en zone 20 km/h, permettra aux véhicules de circuler dans les 2 sens à vitesse réduite.

Sur la place, des bancs seront disposés, et le trottoir longeant la route départementale sera agrandi pour être plus sécurisé et confortable. Des espaces de plantations seront aménagés le long des façades donnant sur la rue du Solaure, sur la route départementale ou encore derrière l'église.

Valoriser le patrimoine de la commune

Avec l'aide des architectes des Bâtiments de France et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), le projet intègre un

parvis minéral devant la mairie et l'église, ainsi que la mise en valeur du bassin et du monument aux morts. Le Syndicat Départemental des Energies de la Drôme (SDED) quant à lui, assurera la mise en place d'un éclairage adapté aux nouveaux espaces dessinés.

Le bitume de la place sera remplacé par un revêtement en gravier stabilisé, et en accord avec le service « Routes » du Département de La Drôme, le revêtement de la route qui traverse le village sera remplacé par un béton désactivé en cohérence avec le parvis de l'école.



Vue de la Place aménagée et de la route départementale depuis le bassin - dossier projet

La recherche de financements

Parallèlement à une réunion publique, le projet est présenté aux différents financeurs et partenaires de la commune : architectes des bâtiments de France, Région, Département, Etat, syndicat des énergies. Il est très bien accueilli.

L'étape suivante concerne donc la recherche de financements, où 9 à 12 mois sont généralement nécessaires. L'instruction des financements par les partenaires commencent..... puis s'arrêtent. La dissolution de l'assemblée nationale de juin 2024, puis la dissolution du gouvernement en décembre retardent l'établissement du budget de l'état 2025. Par effet domino, les budgets de la Région, du Département et les subventions aux communes associées sont retardées.

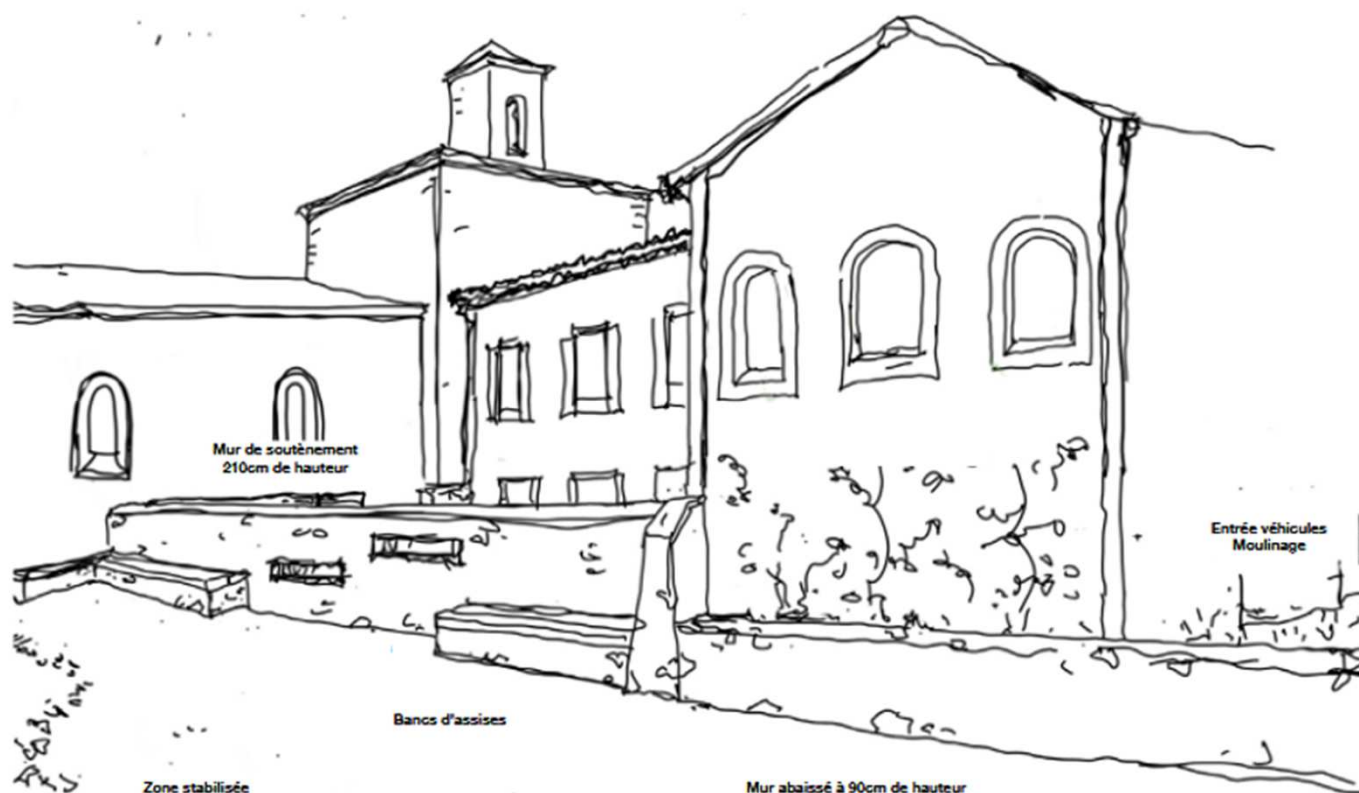
A ce jour, la commune a reçu l'arrêté accordant la subvention de l'état. Les financements du Département et de la Région semblent acquis et

sont en passe d'être formalisés, respectivement en Septembre et en Décembre prochains. Pour un budget d'environ 700 000 euros, il va sans dire que ces financements sont une nécessité pour la commune, représentant près de 70% du coût du projet.

Le lancement des travaux

Ces échéances vont permettre à la commune de lancer un appel d'offres, dès septembre, permettant de consulter les entreprises, de les sélectionner. Ainsi, espérons-le, les marchés pourront être signés dès l'accord de tous les financements, pour viser un démarrage des travaux vers la fin de cette année. La durée du chantier sera programmée pour environ 12 mois de travaux.

Les documents présentant le projet sont disponibles auprès du secrétariat de mairie ainsi que sur le site de la commune. Pour en échanger, n'hésitez pas à prendre un rendez-vous avec vos élus.



Vue sur le nouveau mur en fond de place - dossier projet

Pages Scolaires

Une classe du RPI menacée de fermeture à la rentrée 2026

Lors du dernier conseil des écoles, les directeurs Flavie Braux (les Berthais), Luc Granon (Piégros-La Clastre) et Romuald Godard (Mirabel et Blacons) nous ont fait part de la menace de fermeture d'une classe à la rentrée 2026. En effet, la Direction académique les a alertés suite à la baisse des effectifs enregistrée ces dernières années.

Cette baisse s'explique notamment par le fait que les enfants des lotissements ont grandi et sont maintenant scolarisés en collèges et lycées, mais aussi par la hausse de scolarisation des enfants de nos communes en écoles privées.

Conseil Municipal des enfants

Les mairies de Mirabel et Blacons et Piégros La Clastre ont souhaité mettre en place un Conseil municipal des enfants (CME), commun aux deux villages. L'enjeu est de favoriser l'accès à la vie démocratique, l'apprentissage de la citoyenneté, la découverte des institutions locales et le développement de l'esprit d'initiative et du sens de la responsabilité. La mission de ce Conseil sera de permettre l'écoute et la prise en compte de la parole des enfants, de formuler des idées et concevoir des projets d'intérêt général, d'accompagner la prise de décision sur des sujets relevant de la compétence des communes, et en particulier : les écoles, le temps périscolaire, le cadre de vie, les mobilités, le lien social, les festivités. Il pourra également mener des actions de sensibilisation à différentes problématiques sociétales ou environnementales.

Ce Conseil municipal des enfants est composé de 8 représentants des élèves des classes de CM1 et de CM2 (4 enfants de Mirabel et Blacons et 4 enfants de Piégros La Clastre), élus au sein de l'école élémentaire de Blacons pour un mandat de 2 ans.

Le CME s'est réuni pour la première fois le 13 mai dernier, à la mairie de Mirabel et Blacons, sous la présidence et en présence de plusieurs représentants des deux communes, ainsi que d'une enseignante référente. Chacun s'est présenté, le fonctionnement d'un conseil municipal a été exposé et un tour de table a permis à chaque élu

d'exprimer ses attentes.

Les enfants ont ensuite été consultés sur le projet d'aménagement du parc au cœur du village à Mirabel et Blacons. Cette question avait déjà donné lieu à un temps d'échange et de réflexion au sein de l'école. L'avis de nos jeunes élus a également été sollicité au sujet de l'aménagement de plusieurs espaces à Piégros La Clastre. Enfin le sujet du restaurant scolaire a été abordé.

Ainsi se met en place progressivement le fonctionnement de cette nouvelle structure démocratique.



La restauration scolaire à la rentrée 2025

Le RSI, de 2015 à 2025

En 10 ans, le Restaurant scolaire Intercommunal (RSI) a vu plusieurs modifications dans son fonctionnement pour passer d'une cantine concentrée sur un seul lieu et servant environ 10 à 12 000 repas par an, à 3 lieux de restauration, servant près de 25 000 repas. Cette croissance a entraîné une augmentation du nombre d'encadrants, qui est passé de 3 ou 4 à 11, et a nécessité des investissements importants pour transformer le bâtiment de l'école des Berthalais, pour rénover la cuisine de Piégros, pour créer une cuisine et une salle de restauration à Blacons (entrée en service en septembre prochain).

Pour ce service, non obligatoire mais indispensable, le coût de fonctionnement restant à la charge des communes est passé d'environ 40 000€ par an à 128 000 € aujourd'hui. Dans le même temps, la hausse du prix du repas a été modérée et le tarif a même diminué pour plus de 40 % des familles depuis la mise en place de la cantine à 1€ avec le soutien de l'État.

Avec la suppression des trajets en bus pendant la pause méridienne (car le transport en car était source de fatigue et de tensions notamment chez les petits), le confort des enfants s'est amélioré. De même, le respect des normes sanitaires n'a jamais été aussi élevé et la proportion d'enfants déjeunant à la cantine atteint aujourd'hui un niveau inégalé.

Les changements

Cette croissance du RSI a rendu sa gestion plus complexe. Faute d'un nombre suffisant de parents investis, l'association qui gérait le RSI depuis sa création s'est effacée et en 2023, les mairies ont repris directement en charge le restaurant scolaire, en s'appuyant sur la MJC pour l'animation du temps méridien.

Aujourd'hui, la MJC a choisi de s'en retirer, car il devenait difficile pour elle de concilier ses missions éducatives et pédagogiques avec les enjeux sanitaires d'un service de restauration collective et les contraintes pratiques d'organisation qui s'imposent aux communes.

Dernier problème à résoudre : la production des repas, que la cuisine de Piégros ne peut plus assurer depuis 2 ans et qui sont aujourd'hui fournis par un prestataire, API (dont la cuisine est

basée à Loriol), retenu à la suite d'un appel d'offres. Un cahier des charges strict et les exigences de la loi EGALIM (sur la qualité et l'origine des produits), sont respectées et surveillées.

Enfin, projet porté par la commune de Piégros-La Clastre, la création d'une cuisine centrale de proximité, s'est avéré difficile à mettre en place par seulement 3 communes initialement intéressées (Piégros, Mirabel et Aouste). Ainsi, après un nouveau questionnement auprès de l'ensemble de ses communes membres, la communauté de communes a repris le dossier et y travaille actuellement.

L'organisation mise en place pour la rentrée 2025

L'encadrement des enfants sera entièrement assuré par des agents de restauration et d'animation gérés directement par les mairies (dont une partie de personnel travaillait déjà sur le temps méridien). Un référent sera ainsi nommé pour chaque site, et le taux d'encadrement sera conservé (référence CAF). Pas de changements en termes d'inscription et de tarification via « Service Complice », pas de modifications pour les contacts : adresse mail et numéro de téléphone.

Les tâches administratives et comptables, ainsi que la communication, seront assurées par la mairie de Piégros La Clastre. Par contre, chaque commune sera responsable de la gestion sanitaire et matérielle de son (ses) restaurant(s) satellite(s).

Comme dit ci-dessus, la modernisation de chaque site est aujourd'hui achevée, grâce aux travaux réalisés par les communes depuis plusieurs mois ou années dans le respect des normes réglementaires et pour le confort des enfants (rénovation de la cuisine de Piégros, extension de la cuisine des Berthalais et création d'une cuisine et salle de restauration à Blacons).



La garderie périscolaire matin et soir

Malgré le fait qu'elle n'assurera plus l'animation pendant les temps méridiens, la MJC continuera néanmoins à assurer les temps périscolaires du matin à Piégros, et de fin de journée sur Piégros, Blacons et Les Berthais.

Le périscolaire, matin et soir, constitue un dossier complexe, dans lequel se croisent des difficultés matérielles, juridiques, financières et de ressources humaines, en particulier pour des communes rurales comme les nôtres. Pour cette rentrée 2025, en accord entre les mairies et la MJC Centre social Nini Chaize, un encadrant

supplémentaire sera présent sur Piégros La Clastre augmentant ainsi le nombre d'enfants pouvant être accueilli.

L'éducation est, et restera, au cœur des préoccupations des élus. Attachés à la présence vivante et dynamique d'une école publique et laïque au sein de leur commune, ils savent que son maintien dépend aussi d'un service périscolaire de qualité, de cantine et de garderie, qui réponde à la fois aux besoins éducatifs des enfants et aux contraintes familiales et sociales des parents.



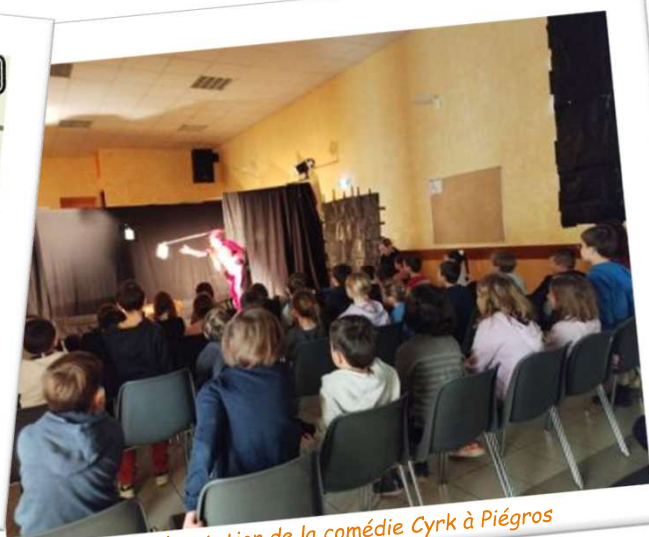
Fête des écoles à Piégros - 21 juin 2025



Remise des calculatrices aux élèves de CM2



CM1 et CM2 b en sortie scolaire à Beaufort



Représentation de la comédie Cyrk à Piégros

Au quotidien

Nos amis les animaux – En être responsable

Divagation des Chiens

Plusieurs plaintes ou réclamations ont pu être recensées en mairie ces derniers mois pour des chiens en divagation. Que ce soit pour des morsures sur des personnes (pour certaines assez graves), pour des attaques envers d'autres animaux domestiques, ou dans un degré moindre, mais significatif tout de même, par des craintes et des peurs.

Quelques publications, ici et là dans la presse, ou sur les réseaux sociaux, ont eu lieu, pour la plupart erronées. Aussi Il est bon de rappeler ici l'article L211-23 du code rural et de la pêche maritime, qui stipule :

«Est considéré comme en état de divagation tout chien qui,

- en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître,

- se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel,

- ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.

Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse ».

de chats errants et sauvages, notamment dans le quartier les Routes.

Bien que certains propriétaires de chats domestiques aient engagé des mesures sur leurs propres animaux, le nombre important de chats sans maître crée une situation ingérable. Evidemment, ces chats ne sont pas stérilisés, et de fait de nombreuses naissances sont à constater.

L'article L211-27 du code rural et de la pêche maritime dispose « *que le maire peut par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification, et cela avant de les relâcher dans ces mêmes lieux* ». Toutefois, le maire peut, mais n'a pas l'obligation de procéder ainsi.

Malgré cela, prenant en compte la gêne occasionnée et le bien-être animal, des conventions ont été signées, liant la commune avec l'association « 30 millions d'amis », et avec une clinique vétérinaire. De même, une cage pour les piéger a été acquise.

Bien évidemment, il est fait appel aux riverains, qu'il faut ici remercier, pour aider la collectivité dans cette démarche, comme il est rappelé aussi de ne pas les attirer, en les nourrissant par exemple.

Enfin, rappelons que le coût d'une telle stérilisation représente un coût pour la commune allant de 50 euros à 100 euros par animal.

Prolifération des chats

De manière épisodique, mais assez régulière, il est signalé en mairie un nombre important



Nuisances sonores. Du bon sens et le respect des autres



Quelques règles

Assez régulièrement, des remarques ou appels en mairie sont formulés pour des désagréments liés au bruit. Plus particulièrement aux beaux jours ou chacun procède à des activités ou des travaux en plein air.

Il est ici bon de rappeler quelques éléments de l'arrêté préfectoral de Juillet 2023 (rappelé très dernièrement par Mr le Préfet) réglementant les bruits de voisinage sur notre département.

Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à tous les bruits de voisinage et notamment :

- les bruits de comportement des particuliers ou émis par des matériels ou animaux dont ils ont la responsabilité ;

- les bruits d'activités professionnelles, sportives, culturelles ou de loisirs émis par les responsables de celles-ci ou les personnes dont ils ont la charge ou l'encadrement, ainsi que par tout matériel utilisé pour l'activité en cause.

Les activités des particuliers

Les Travaux

Parmi ceux-ci, sont cités :

Les travaux de bricolage tels que tronçonneuses, perceuses, raboteuses, ponceuses, scies mécaniques, les réparations de moteurs

Les travaux de jardinage susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ou des vibrations émises, notamment les débroussailleuses et tondeuses à gazon

Ceux-ci sont autorisés de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 du lundi au samedi. Ils sont interdits les dimanches et jours fériés.

Les festivités

Le règlement préfectoral veut aussi que « les occupants des locaux d'habitations et de leurs dépendances doivent prendre toutes les dispositions pour ne pas troubler le voisinage notamment par l'usage fréquent, répétitif ou intempestif d'instruments de musique, d'appareils électroménagers ou domestiques tels que radio, télévision, chaîne Hi fi »

Même si l'on peut comprendre que les beaux jours se prêtent aux fêtes en extérieur, notamment en soirée, cela crée des désagréments pour les riverains, qui eux se reposent ou doivent aller au travail de bonne heure le lendemain matin.

Un simple coup de téléphone ou un petit mot dans la boîte aux lettres suffit parfois pour que cela soit mieux accepté. Une musique modérée, des discussions à voix basse ou encore des cris supprimés y contribueront aussi certainement.

De même, le site de l'aire sportive Aimé Farconnet est loué assez régulièrement en été, avec des installations en extérieur favorisant les festivités. Malheureusement, celles-ci se prolongent parfois très tard, voire même jusqu'en début de matinée le lendemain. Cela n'est pas autorisé, et surtout peu respectueux des autres. Il est bon de rappeler ici que cette salle n'est louée qu'aux habitants clastrois, et uniquement pour leurs besoins, et non ceux de leurs amis.

Devant la recrudescence des plaintes, plusieurs solutions sont envisagées, à savoir interdire purement et simplement la location du site, recevoir les locataires en mairie avant la manifestation pour leur rappeler les règles de location (solution retenue dans l'immédiat) ou encore appliquer des pénalités ou amendes en cas de non-respect.

Les activités des professionnels

Toute personne exerçant une activité professionnelle susceptible de provoquer des bruits gênants pour le voisinage, doit prendre les précautions nécessaires pour empêcher la gêne et notamment par l'isolation acoustique des matériels et/ou des locaux et par le choix d'horaires de fonctionnement adaptés.

Les chantiers de travaux

Les chantiers de travaux publics ou privés, les travaux concernant les bâtiments et leurs équipements, qu'ils s'effectuent à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, sont interdits :

- avant 7 heures et après 20 heures du lundi au samedi, et toute la journée, les dimanches et jours fériés.

Toutefois, en cas de canicule de niveau 3 ou supérieurs (alertes Météo France), les chantiers et travaux sur le domaine public sont autorisés à partir de 6 heures.

Les exploitations agricoles ou d'élevage

Ces activités relevant de la conservation, de la préservation des récoltes ou de soins aux animaux ne sont pas soumises aux horaires imposés par le présent arrêté.



Action sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) repris en direct par la mairie

Les CCAS (centres communaux d'action sociale) sont en charge de l'action sociale dans les communes. Malgré le fait que ceux-ci ne soient obligatoires que pour les communes dont la population est supérieure à 1500 habitants, un CCAS existait sur notre commune, se réunissait une fois par an, mais n'avait pas vraiment d'actions concrètes. Il nécessitait par contre une tenue administrative et comptable importante.

Aussi, en accord avec les délégués qui y siégeaient, celui-ci a été dissous par décision du conseil municipal en date du

Les élus ont souhaité toutefois conserver la possibilité de venir en aide aux personnes en cas de difficultés. Pour cela, il a été décidé de créer une commission extra-municipale chargée d'étudier, et de répondre aux demandes d'aides des habitants qui en éprouveraient le besoin.

Les missions :

Les élus et les services de la mairie assurent de fait la reprise des missions dévolues jusqu'alors au CCAS afin d'aider et

de soutenir les habitants de la commune, notamment les personnes âgées et leurs proches aidants. Des aides financières peuvent être accordées dans les cas de secours d'urgence, d'aide en nature, de prêts sans intérêt, ou d'aide alimentaire. Ces dépenses seraient imputées, non plus sur un budget dédié, mais directement sur le budget communal.

Un conseil auprès des familles est également assuré dans leur demande d'établissement d'hébergement pour personnes âgées ou pour des services à domicile.

La tenue d'un registre en mairie (dans la mesure où les personnes sont d'accord pour être répertoriées) permet aussi de contacter ces personnes en cas de difficultés, par exemple en cas de canicule comme nous l'avons connu. Rappelons que ce registre demande régulièrement une réactualisation : toute personne qui le souhaite peut y être inscrite en contactant le secrétariat de mairie par téléphone au 04.75.40.01.04. ou par mail à accueil@mairie-piegrosclastre.fr



Point info

Recensement de la population !!!



Inscription sur les listes électorales

Les prochaines élections municipales se dérouleront en mars 2026.

Pensez à vous inscrire dans la commune de votre domicile.

 Rappel : l'inscription est possible en mairie (au format papier) ou directement en ligne : www.service-public.fr

Vous devez vous munir de :

Justificatif de domicile (facture, quittance de loyer, avis imposition.....),

Justificatif d'identité (CNI, passeport),

Pour vérifier si vous êtes bien inscrit sur les listes électorales de votre commune : www.service-public.fr